

## Séance du conseil municipal du 30 juin 2017

L'an deux mil dix-sept le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sandoux, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de Monsieur Denis FOURNIER, Maire, suite à la convocation adressée le 23/06/2017,

**Etaient Présents :** Denis FOURNIER, Martine TYSSANDIER, Jean-Henri PALLANCHE, Maurice ROBERT, Jean-Louis MARTIN, Maryse MAUGUE, Noël BOIVIN, Emma RAGO, Marc VANDAME, Isabelle VIDAL-MACHENAUD

**Absent représenté :** Philippe TORRES donne pouvoir à , Isabelle VIDAL-MACHENAUD

**Absents non représentés :** Nathalie DUFRESNES, Grace JEANDON, Aline LEMOINE, Mickaël TALIDE,

Secrétaire de séance : Jean-Louis MARTIN

### 1. Elections des délégués aux élections sénatoriales

**Candidatures présentées :** Denis FOURNIER, Martine TYSSANDIER, Isabelle VIDAL-MACHENAUD, Noël BOIVIN, Jean-Henri PALLANCHE, Jean-Louis MARTIN.

Le conseil municipal procède au vote à bulletin secret.

#### ➤ Résultat du 1<sup>er</sup> tour du scrutin / Délégués titulaires

- Martine TYSSANDIER 11 voix
- Noël BOIVIN 11 voix
- VIDAL-MACHENAUD 11 voix

Les délégués ont été proclamés élus au 1<sup>er</sup> tour et ont déclaré accepter le mandat.

#### ➤ Résultat du 1<sup>er</sup> tour du scrutin / Délégués suppléants

- Jean-Henri PALLANCHE 11 voix
- Denis FOURNIER 11 voix
- Jean-Louis MARTIN 11 voix

Les délégués ont été proclamés élus au 1<sup>er</sup> tour et ont déclaré accepter le mandat.

**2. Vente parcelle cadastrée section I n° 1492 a / VANTALON Pascal :** M. le Maire rappelle au conseil l'acquisition de la parcelle cadastrée section I n° 1492 et le projet de vente d'une partie de ladite parcelle cadastrée section I n° 1492 a, d'une superficie de 158 m<sup>2</sup>, au propriétaire riverain M. Pascal VANTALON. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés donne son accord pour la vente de la parcelle cadastrée section I n° 1492 pour un montant de 45,50 € le m<sup>2</sup>, soit 7 189 € et mandate M. le Maire Mandate pour signer l'acte de vente et toutes pièces afférentes à ce dossier.

**3. Décision modificative Budget Commune n° 02/2017 :** Objet : Vote de virement de crédits pour l'opération de sécurisation routière du village. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents décide de procéder au vote de virements de crédits tels que présentés par Mme TYSSANDIER, Adjointe chargée des finances. :

**4. Décision modificative Budget Assainissement n° 01/2017 :** Objet : Vote de virement de crédits pour rééquilibrage du budget assainissement suite à erreur dans le montant à prévoir en recettes d'investissement au compte 28156-040 (amortissements des immobilisations annoncées). Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents décide de procéder au vote de virements de crédits tels que présentés par Mme TYSSANDIER, Adjointe chargée des finances.

**5. Demande de Subvention Amende de Police 2017/ Sécurité RD 74 :** afin d'inciter les automobilistes qui circulent sur la route départementale n° 74 à la prudence, la commune de Saint-Sandoux souhaite réaliser un aménagement type chicane entre la rue de la Croix St Jean et la rue de l'école. Le coût global des travaux est estimé à 5 500.00 € H.T. Le conseil municipal sollicite le Conseil général du Puy de Dôme pour une aide financière au titre de la répartition du produit des Amendes de Police (exercice 2017).

**6. Tarif ticket repas cantine périscolaire année 2017-2018 :** Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide de maintenir pour l'année scolaire 2017-2018 les tarifs de la cantine périscolaire tels que fixés par délibération en date du 20/09/2016, soit : 4,70 € le ticket repas. Les tickets seront vendus uniquement par carnets de 10 auprès du secrétariat de mairie dans le cadre de la régie « cantine ».

7. **Tarifs garderie périscolaire année 2017-2018** : après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide de maintenir les tarifs de la garderie périscolaire tels que fixés par délibération en date du 20/09/2016, soit :

- Tarif horaire : 2,20 €
- Forfait mensuel pour 1 enfant : 35,00 €
- Forfait mensuel pour 2 enfants : 59,00 €
- Forfait mensuel pour 3 enfants : 77,00 €
- Forfait pour 1 enfant supplémentaire : + 13,00 € (au-delà de 3 enfants).

Tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017

8. **SIEG / Travaux complémentaires éclairage rue des Jardins suite BT** : le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide d'approuver le montant de la dépense des travaux complémentaires confiés au SIEG du Puy-de-Dôme présentés par M. le Maire, soit 800,00 € H.T. à la charge de la commune et mandate M. le Maire pour signer la convention relative à ce complément de travaux.

9. **Personnel communal affecté à l'école** : M. le maire rappelle au conseil que la titularisation de Mme GRAND Bérengère adjoint d'animation sera effective à compter du 01/09/2017.

Séance levée à 21h55

Le Maire,

Denis FOURNIER

Sous réserve de l'approbation du conseil municipal

L'intégralité du compte rendu est consultable en mairie